

1. Identification

| | |
|---------------------------------------|---|
| Identificateur du produit | AMERICLASE 90 SG |
| Autres moyens d'identification | |
| Brand Code | 427B |
| Utilisation recommandée | For Industrial Use Only |
| Restrictions conseillées | Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable. Les opérateurs (et vos clients ou utilisateurs en cas de revente) doivent être informés de la présence potentielle de poussières inhalables et de silice cristalline inhalable, ainsi que de leurs risques. Une formation adéquate à l'utilisation et à la manipulation correctes de ce produit doit être fournie le cas échéant, conformément aux réglementations en vigueur. |

Manufacturer/Supplier information

Fabricant

| | | |
|--------------------------------------|---|----------------|
| Nom de la société | HarbisonWalker International | |
| Adresse | 1305 Cherrington Parkway, Suite 100 Moon Township, Pennsylvania 15108 États-Unis | |
| Téléphone | General Phone: | 412-375-6600 |
| Site Web | www.thinkHWI.com | |
| Numéro de téléphone d'urgence | CHEMTREC 24 HOUR EMERGENCY # | 1-800-424-9300 |

2. Identification du/des danger(s)

| | | |
|--|---------------------------------------|--------------|
| Dangers physiques | Non classé. | |
| Risques pour la santé | Corrosion et/ou irritation de la peau | Catégorie 1 |
| | Lésion/irritation grave des yeux | Catégorie 1 |
| | Cancérogénicité | Catégorie 1A |
| Risques pour l'Environnement | Non classé. | |
| Définition des dangers selon l'OSHA | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|----------------------------|--|
| Mot indicateur | Danger |
| Mention de danger | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer le cancer. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. |
| Intervention | En cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissements. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |

| | |
|--|--|
| Entreposage | Garder sous clef. |
| Élimination | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Les utilisateurs doivent être informés de la présence potentielle de poussières respirables et de la silice cristalline respirable ainsi que leurs dangers potentiels. La surexposition à la poussière respirable de silice cristalline (quartz ou de cristobalite, inférieure ou égale à 5 microns) peut provoquer une silicose chez l'homme, qui est une maladie pulmonaire progressive et irréversible. Une formation appropriée dans l'utilisation et la manipulation de ce matériau devrait être fournie, conformément aux réglementations applicables. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Nom chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | % |
|--|-------------------------|------------|----------|
| de loxyde de calcium | | 1305-78-8 | 40 - 60 |
| Oxyde de magnésium | | 1309-48-4 | 40 - 60 |
| Trioxyde de difer | | 1309-37-1 | 2.5 - 10 |
| Silicate de sodium | | 1344-09-8 | 1 - 2.5 |
| Quartz (SiO ₂) | | 14808-60-7 | 0.1 - 1 |
| Aluminium Oxide (Non-Fibrous) | | 1344-28-1 | 0 - 0.1 |
| Autres composés sous les niveaux déclarables | | | 1 - 2.5 |

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

| | |
|---|---|
| Inhalation | Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| Contact avec les yeux. | Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. |
| Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés | Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Toux. |
| Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| Informations générales | Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. |

5. Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Dangers spécifiques provenant de la substance chimique | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers | Le matériau peut être glissant lorsque mouillé. |

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Le matériau peut être glissant lorsque mouillé. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et la retenir pour une évacuation ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Minimiser la génération et l'accumulation des poussières. Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme. Ne pas respirer les poussières. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|-----------------------|---------------------|
| Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7) | TWA | 0.3 mg/m ³ | Poussières totales. |
| | | 0.1 mg/m ³ | Respirable. |
| | | 2.4 mppcf | Respirable. |

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| de l'oxyde de calcium (CAS 1305-78-8) | PEL (limite d'exposition admissible) | 5 mg/m ³ | |
| Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4) | PEL (limite d'exposition admissible) | 15 mg/m ³ | Total des particules. |

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------|---------|
| Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1) | PEL (limite d'exposition admissible) | 10 mg/m3 | Fumées. |

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|-------------|----------------------|
| de loxyde de calcium (CAS 1305-78-8) | TWA | 2 mg/m3 | |
| Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4) | TWA | 10 mg/m3 | Fraction inhalable. |
| Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7) | TWA | 0.025 mg/m3 | Fraction respirable. |
| Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1) | TWA | 5 mg/m3 | Fraction respirable. |

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|---|------|------------|--------------------------|
| de loxyde de calcium (CAS 1305-78-8) | TWA | 2 mg/m3 | |
| Quartz (SiO ₂) (CAS 14808-60-7) | TWA | 0.05 mg/m3 | Poussière respirable. |
| Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1) | TWA | 5 mg/m3 | Poussière et émanations. |

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques, masque complet et filtre pour poussières et aérosols.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Solide.

| | |
|--|-----------------|
| Forme | Solide. Poudre. |
| Couleur | Non disponible. |
| Odeur | Non disponible. |
| Seuil de perception de l'odeur | Non disponible. |
| pH | Non disponible. |
| Point de fusion/point de congélation | Non disponible. |
| Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition | Non disponible. |
| Point d'éclair | Non disponible. |
| Taux d'évaporation | Non disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Non disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) | Non disponible. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non disponible. |
| Tension de vapeur | Non disponible. |
| Densité de la vapeur | Non disponible. |
| Densité relative | Non disponible. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité (eau) | Non disponible. |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Non disponible. |
| Température de décomposition | Non disponible. |
| Viscosité | Non disponible. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Conditions à éviter | Contact avec des matériaux incompatibles. |
| Matériaux incompatibles | Phosphore Fluor Chlore Incompatibility is based strictly upon potential theoretical reactions between chemicals and may not be specific to industrial application exposure. Contact your sales representative for clarification. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation | La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive |
| Contact cutané | Entraîne des brûlures sévères à la peau. |
| Contact avec les yeux. | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Ingestion | Entraîne des brûlures du tube digestif. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Corrosion et/ou irritation de la peau Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation de la peau Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet chez l'être humain de l'inhalation de la poussière de silice cristalline respirable est la silicose. « Les données disponibles sont suffisantes pour conclure que le risque de cancer du poumon est accru chez les personnes atteintes de silicose (et non, semble-t-il, chez les employés exempts de silicose exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans le secteur industriel des céramiques). Dès lors, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, juin 2003) Selon l'état de la technique actuel, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de manière systématique en respectant les limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes. Peut provoquer le cancer. Une exposition professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

1 Cancérogène pour l'homme.

Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé.

Risque d'aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Potentiel de bio-accumulation | Aucune donnée disponible. |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

13. Considérations relatives à l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. |

14. Informations relatives au transport

DOT

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN3095 |
| Nom officiel d'expédition UN | Corrosive solids, self-heating, n.s.a. (de loxyde de calcium) |
| Classe(s) de danger relatives au transport | |
| Classe | 8 |
| Danger subsidiaire | 4.2 |
| Label(s) | 8, 4.2 |
| Groupe d'emballage | II |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Dispositions particulières | IB6, IP2, T3, TP33 |
| Exceptions liées au conditionnement | Aucune |
| Conditionnement autrement qu'en vrac | 212 |
| Conditionnement en vrac | 242 |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN3095 |
| UN proper shipping name | Corrosive solid, self-heating, n.o.s. (Calcium Oxide) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | 4.2 |
| Packing group | II |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 8S |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed. |
| Cargo aircraft only | Allowed. |

IMDG

| | |
|-----------------------------------|---|
| UN number | UN3095 |
| UN proper shipping name | CORROSIVE SOLID, SELF-HEATING, N.O.S. (Calcium Oxide) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 8 |
| Subsidiary risk | 4.2 |

Packing group II
Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS F-A, S-N
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

DOT



IATA; IMDG



15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. All chemical substances in this product are listed on the TSCA chemical substance inventory where required.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

de loxyde de calcium (CAS 1305-78-8)

Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

de loxyde de calcium (CAS 1305-78-8)

Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

de loxyde de calcium (CAS 1305-78-8)

Oxyde de magnésium (CAS 1309-48-4)

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Trioxyde de difer (CAS 1309-37-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Inscrit : Le 1er Octobre 1988

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande - Inventaire | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 06-mars-2015

Version n° 01

Avis de non-responsabilité HarbisonWalker International ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations sur la révision Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Données écologiques: Effets écotoxicologiques